

# Dossier Unique d'inscription 2020/2021

## Accueil Périscolaire et Mercredi

### MATERNEL 3-6 ans

Ce dossier unique d'inscription vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois :

- A l'accueil périscolaire maternel,
- A l'accueil de loisirs Mercredi maternel

**Le dossier d'inscription** est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante : **Pas d'inscription si manque 1 document**

Maison de Services au Public

**Service ADPEP 28**

38 rue Charles Renard

28 350 St Lubin des Joncherets

Mail : [directeurdelpole4@pep28.asso.fr](mailto:directeurdelpole4@pep28.asso.fr)

Tel : 02.32.58.15.70.

**Avant le 29 juin 2020**

#### **Horaires et lieux :**

<b>PERISCOLAIRE</b>	<b>MATIN</b>	<b>SOIR</b>			
Ecole du Clos du Village	7h30- 8h45	16h25- 18h30			
Ecole du Loup de la Garenne					
<b>MERCREDI</b>	<b>Garderie</b>	<b>Matin + repas</b>	<b>Journée</b>	<b>A.Midi</b>	<b>Soir</b>
<b>Centre de Loisirs du Haut Venay</b>	7h30- 9h00	9h00-13h30	9h00- 17h00	13h45- 17h00	17h00- 18h30

L'inscription à l'accueil périscolaire et extrascolaire est obligatoire avant toute fréquentation, elle est à renouveler chaque année.

**Le règlement intérieur est consultable sur internet [www.lespep28.org.fr](http://www.lespep28.org.fr) et disponible aux accueils.**

<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE</b>
---

**Parent 1:** Nom ..... Prénom.....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Portable :.....

Téléphone professionnel : ..... Poste :.....

Adresse mail : .....

**Parent 2 :** Nom..... Prénom.....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Portable :.....

Téléphone professionnel : ..... Poste :.....

Adresse mail : .....

**Situation de famille :**

Marié(e)  En couple  Célibataire  Divorcé(e)/ Séparé(e)  Autre

Nombre d'enfants à charge :

En cas de divorce et litiges familiaux : Quel parent a la garde de l'enfant\* ?  Père  Mère

**\*Joindre une copie du jugement**

A qui doit-on adresser la facture ?  Père  Mère

Coordonnées du médecin traitant :

.....

.....

N° Allocataire CAF : .....

Personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou à venir chercher l'enfant, si les parents ne sont pas joignables (à l'exclusion de tout mineur) :

Nom	Parenté/ Lien	Téléphone

L'enfant fait-il l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) ?

Oui  Non

Si oui, PAI valable jusqu'au: .....

ENFANT 1 3 / 6 ans		ENFANT 2 3 / 6 ans		ENFANT 3 3 / 6 ans	
NOM		NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM		PRENOM	
DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE		DATE DE NAISSANCE	
SEXE		SEXE		SEXE	
NOM ECOLE		NOM ECOLE		NOM ECOLE	
CLASSE		CLASSE		CLASSE	

**Le choix du tarif « forfait » ou « occasionnel » est définitif pour l'année scolaire.**

### **Le choix « forfait »**

**Aucune modification ne pourra avoir lieu en cours d'année** (sauf déménagement, perte d'emploi, retour à l'emploi).

Le choix du forfait entraîne une facturation lissée et mensualisée de septembre à juin et votre place est réservée pour l'année.

**Pour les enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire et Mercredi « au forfait »,** le dossier unique d'inscription suffit. **La place sera réservée pour l'année** : Périscolaire Matin ou soir, matin et soir, Mercredi de l'année.

**ATTENTION : En cas de 2 absences non justifiées « en forfait », vous passerez en occasionnel.**

### **Le choix « occasionnel »**

Les enfants fréquentant l'Accueil périscolaire en occasionnel ou Accueil Mercredi en occasionnel devront systématiquement s'inscrire auprès du Service PEP 28 à la Maison de Services au public par le biais du coupon planning à disposition à la MSAP ou aux accueils.

**Pour les enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire en Occasionnel,** ils devront systématiquement avoir été inscrits au préalable au Service PEP 28 à la Maison de Services au Public **grâce au dossier unique d'inscription.**

**Remplir et rendre le coupon planning occasionnel au plus tard le Mercredi 17h30 pour la semaine suivante** de la venue de l'enfant et sous réserve de places disponibles.

**Attention :** une fois le coupon planning rempli et signé, **aucune annulation ne sera possible.** La facture sera établie en fonction du coupon planning rempli par la famille (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant sous 48 h maximum).

**Pour les enfants fréquentant le Mercredi en Occasionnel,** ils devront systématiquement avoir été inscrits au préalable au Service PEP 28 à la Maison de Services au Public **grâce au dossier unique d'inscription. Remplir et rendre le coupon planning occasionnel au plus tard le vendredi 12h00 pour le mercredi suivant** de la venue de l'enfant et sous réserve de places disponibles

**Attention :** une fois le coupon planning rempli et signé, **aucune annulation ne sera possible.** La facture sera établie en fonction du coupon planning rempli et signé par la famille (sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant sous 48 h maximum).

**Pour accéder à l'accueil loisirs, les familles doivent formaliser l'inscription auprès du service Enfance Jeunesse au moyen de ce dossier unique.**

## INSCRIPTION A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'Association des PEP 28 vous propose un accueil périscolaire dans la limite des places disponibles.

**Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf Règlement Intérieur)**

- Accueil Régulier (tous les matins, tous les soirs ou tous les matins et soirs)  
 Accueil Occasionnel

	MATIN				SOIR			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Enfant 1</b>								
<b>Enfant 2</b>								
<b>Enfant 3</b>								

## INSCRIPTION MERCREDI

L'Association des PEP 28 vous propose un accueil de loisirs le Mercredi dans la limite des places disponibles.

**Vos besoins sont-ils réguliers ou occasionnels ? (cf Règlement Intérieur)**

- Accueil Régulier (tous les mercredis de l'année scolaire)  
 Accueil Occasionnel

	MERCREDI		
	Matin + repas	A.midi	Journée
<b>Enfant 1</b>			
<b>Enfant 2</b>			
<b>Enfant 3</b>			

## INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES

Des dates d'inscriptions définitives vous seront communiquées fin Septembre pour l'année scolaire 2020-2021.

**Attention** : Une inscription est obligatoire pour chaque période de vacances (cf règlement intérieur)

**Justificatifs à communiquer avec le dossier :**

- ✓ attestation assurance responsabilité civile pour l'année 2020-2021
- ✓ fiche sanitaire de liaison (document ci-joint dûment complétée avec copie des vaccinations)
- ✓ N°CAF, ou feuille d'imposition permettant de définir le quotient familial de la famille
- ✓ Photo d'identité
- ✓

Nous attestons sur l'honneur l'authenticité des renseignements ci-dessus, et nous nous engageons à signaler tout changement significatif dans notre situation.

L'Association des PEP 28 souhaiterait mettre en place un comité des usagers des services périscolaires, extrascolaires, c'est une instance de démocratie participative. Les parents participants peuvent s'exprimer, être écoutés et de faire des propositions pour améliorer les actions. Souhaitez-vous participer au comité des usagers ?

OUI

NON

Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter tant pour moi que pour mon enfant le Règlement Intérieur en vigueur dans l'accueil.

La signature de ce document vaut l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Élémentaire Périscolaire et Extrascolaire de l'Association des PEP 28

Dans le cadre de la protection des données (rgpd), les parents doivent désormais donner l'autorisation aux services des PEP 28 de consulter et de recueillir les informations les concernant sur le site de la CAF.

J'autorise, Parent 1  Parent 2

L'association ADPEP 28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma CAF, dont mes ressources N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiant de l'Aeeh, afin de calculer le tarif horaire applicable dans le cadre de l'Accueil de loisirs de Saint Lubin des Joncherets et à conserver des copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans

A ..... Le .....

Signatures :

Responsable légal

Parent 1 :

Parent 2 :